

INTRODUCTION

« Sachant, très magnanime seigneur, le grand et louable vouloir que vous avez envers les bonnes lettres, conjoint avec une exquise diligence pour la conservation d'icelles jusques à faire construire et bastir une librairie très sumptueuse en vostre maison et chasteau de Chantilly, me suis ingéré vous faire présent de ce petit traité extrait d'un très élégant livre de saint Hiérosme, qui m'a semblé pour ceste heure fort propre et convenable pour vostre librairie... ». Ainsi commence la dédicace d'un joli manuscrit, petit in-4° de 32 feuillets de vélin, qui, après avoir un peu voyagé, se trouve aujourd'hui ramené dans la case qu'il avait d'abord occupée, et dont, avec l'aide de Dieu, il ne sera plus délogé. Décoration délicate et soignée, élégante et fine cursive gothique du seizième siècle ; les alérions et la croix de gueules occupent la première page, et la dernière est fermée par la devise *Απλανως*, sans varier.

Ce *Traicté d'aulcuns escripvains et autheurs ecclésiastiques*, œuvre de saint Jérôme, était offert au connétable de Montmorency par le traducteur, Nicolas Viole, aumônier du roi et de bonne souche parlementaire. Un autre Nicolas Viole était prévôt des Marchands en 1496, et à ce moment même, 1533, un Pierre Viole, conseiller au Parlement, était un des jurisconsultes activement employés à la codification des coutumes. Nous retrouvons cent ans plus tard un président et un abbé Viole fort activement mêlés à l'histoire de la Fronde et à la vie du Grand Condé.

Dans son épître dédicatoire, Viole félicitait Montmorency « de se montrer vray imitateur du Roy nostre sire et souverain seigneur » ; louait ses nobles efforts « pour réparer la perte inestimable que nous avons faicte par cy devant de tant d'excellens et singuliers livres, certainement par la faute et nonchalance des grands seigneurs et princes anciens. Grâce à vous, Monseigneur, nous aurons quelque jour en France une librairie plus excellente que celle de Ptolémée Philadelphie, roy d'Égypte, ou de Luculle le Romain ». N'en déplaise au digne abbé, la prédiction ne fut pas complètement réalisée, et l'évocation du souvenir de Ptolémée Philadelphie, même de Lucullus n'était pas de saison ; mais cette épître nous donne une date précieuse ; elle marque l'origine, la naissance du « Cabinet des livres » de Chantilly.

Si le terrible « rabroueur » dont d'Aubigné célébrait la rudesse n'était pas un grand clerc, il avait de nobles instincts et le goût des belles choses. Heureux dans le

choix des artistes auxquels il confiait l'exécution de sa pensée, Jean Goujon, Jean Bullant et autres, il ne se contenta pas d'élever de somptueuses demeures, de les remplir de chefs-d'œuvre, sculptures, vitraux, tapisseries ; les lettrés, les poètes reçurent ses encouragements, lui prodiguèrent leurs hommages en prose et en vers. Aux œuvres du présent, il voulut joindre celles du passé, et réunir sur ses tablettes en beaux exemplaires, manuscrits ou « jetés en molles », comme on disait alors, les plus célèbres productions des écrivains anciens. Nous avons le témoignage d'André Duchesne, saisi d'admiration pour « la grande quantité de livres manuscrits rassemblés par le connétable à Chantilly ¹ » ; il cite les titres de plusieurs. Sauval, qui écrivait un peu plus tard ², n'est pas moins explicite en parlant des imprimés. Presque tous ceux-ci ont disparu ; mais nous avons sous les yeux assez de manuscrits pour considérer comme authentique le témoignage de Duchesne. Si l'on considère les vicissitudes que la collection a traversées depuis plus de trois siècles, on reste surpris d'en retrouver un si grand nombre.

Il en est cependant que nous cherchons en vain : citons la *Vie* du connétable lui-même, que « Jean de Luxembourg, évêque de Pamiers, abbé d'Ivry, d'Arrivour et de Saint- Maur, un des plus éloquens seigneurs de son siècle, print la peine de composer en vers françois ». De cet auteur éminent, il nous reste une traduction de Cicéron, les *Accusations de Marc Tullés contre Verrès, citoyen de la ville de Rome*, calligraphiée sur vélin et offerte à « Monsieur le grand-maître », évidemment après 1526, date de l'élévation de Montmorency à cette dignité ; tandis que la *Connestablerie de Piémont, Provence et Picardie*, œuvre de René Macé de Vendôme, successeur de Guillaume Crétin en la charge d'historiographe du roi, fut présentée audit seigneur le jour qu'il fut créé connétable ³, c'est-à-dire le 10 février 1538. Jean de Mainières, baron d'Oppède, conseiller du roi au parlement d'Aix, un de ceux peut-être qui avaient assisté Montmorency dans sa glorieuse défense de la Provence en 1536, lui avait dédié la traduction française des *Triumphes* de Pétrarque ; le livre a disparu, ainsi que la traduction de Salluste par Maigret, et bien d'autres.

Mais, en dehors de l'énumération de Duchesne, voici des témoins plus vivants, parlants en quelque sorte, des livres encore aujourd'hui revêtus de leur vieux cuir timbré aux nom, armes et devise de celui qui en a reçu l'hommage, comme s'ils conservaient l'empreinte de ses mains : trois volumes d'une traduction de Valère le Grand, dédiée par Nicolas de Mailly au connétable (mars 1545), le *Traité du prince* de Machiavel, offert par le traducteur, Jacques de Vintimille, et un

¹ *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, Paris, 1624, p. 421.

² *Les Antiquités de Paris*, Paris, 1724, II, 142.

³ Duchesne, *aut supra*. Ce volume figure encore au cabinet des livres de Chantilly.

petit volume de vers du « Banni de liesse », François Habert. Bien que dépourvus de certificat d'origine, ne portant ni chiffres, ni armoiries, certains velours usés ou maroquins à la Grolier recouvrent assurément maint exemplaire de dédicace, plaquettes ou recueils, œuvres des poètes familiers de la cour de nos rois, habitués du Louvre, commensaux d'Écouen et de Chantilly, les uns illustres, Marot, Saint-Gelais, d'autres estimables, quoique moins connus, Papillon, Salel, etc.

Les poètes, on vient de le voir, n'étaient pas seuls à rechercher la bienveillance du connétable ; mais le moment approchait où lui-même, vaincu par la duchesse d'Etampes (1541), tomba dans la disgrâce, disgrâce opulente, exil magnifique, qui lui laissait des loisirs avec des ressources suffisantes pour achever, décorer de somptueuses demeures et les peupler d'objets d'art. C'est alors surtout que les manuscrits affluèrent dans la bibliothèque dont Violen avait célébré la naissance.

Il faut cependant noter que déjà le vélin paré d'alérions avait fait son apparition dans le manoir des Bouteiller. Une traduction de la réponse du comte de Carpi à l'épître d'Érasme avait été offerte en 1529 à Guillaume de Montmorency, le premier seigneur de Chantilly de son nom ⁴, celui-là même qui eut son fils Anne pour héritier, et dont on peut voir au Louvre la tête vénérable finement reproduite par le pinceau de Jean Clouet. Le livre de Carpi, ainsi entré dans la maison avec date authentique, marque pour nous l'inauguration du « cabinet des livres » de Chantilly. Après de ce volume bien orné et armorié ⁵ vinrent se grouper les livres réunis par les successeurs de Guillaume : nous disons les successeurs, car son petit-fils, le duc François, hérita des goûts du connétable, augmenta les collections ; or, parmi des volumes portant les mêmes armoiries, les mêmes devises sans être toujours distingués par des emblèmes particuliers à certaines grandes charges, il n'est pas toujours aisé de reconnaître ceux qui ont appartenu au fils ou au père. Ainsi, ce n'est que par des conjectures, des rapprochements de dates, que l'on peut déterminer l'attribution d'un lot de livres qui tient une place considérable dans la collection des manuscrits de Chantilly.

⁴ De par sa mère, Marguerite d'Orgemont, femme du baron Jean.II de Montmorency. Il mourut en 1531.

⁵ L'écusson de Guillaume de Montmorency décore aussi le frontispice du ms. fr. 19246 de la Bibliothèque nationale : « Pater noster, et le Credo, avec la déclaration d'iceulx ; la Salutation angélique, les dix commandemens, les sept pseaulmes, et autres choses très utiles, le tout en françoys », in-8° de 76 ff.

Au milieu des ornements qui décorent douze de nos plus beaux manuscrits, nous trouvons un écu *d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois tourteaux d'azur, deux en chef et un en pointe*, et à la fin de chacun de ces volumes nous lisons la signature «Jehan du Mas, seigneur de L'Isle »⁶. Quel était le pays d'origine de ce collectionneur ? La forme de son nom patronymique et le titre qu'il y joint font penser au Midi, au vrai Midi, le Quercy ou l'Armagnac. Mais il ne faut chercher cette seigneurie ni à l'Isle en Jourdaïen, ni à l'Isle d'Alby où l'on voit encore une bastide ou mas du treizième siècle, et, devant une église du douzième siècle, la très vieille fontaine surmontée du griffon qui reparait dans plusieurs de nos manuscrits⁷, ni à tant d'autres L'Isle qui se rencontrent sur la carte de Cassini. Notre Jean du Mas était tout simplement berrichon, soit d'origine, soit par adoption. Sans être un grand seigneur, il tenait un certain rang dans la province. Son manoir de L'Isle⁸, entouré de bois et de grands étangs, touchait aux confins du Berry, de la Marche et du Bourbonnais, tout près de ses deux autres fiefs de Bannegon⁹ et d'Yvoy¹⁰, plus près encore des religieux de Chezal-Benoist¹¹, qui avaient son propre frère pour abbé, un puissant prélat.

Mais il avait d'autres voisins plus puissants encore, de vrais princes, solidement établis dans ce Midi central, rivés à la France par leur conduite et leur fidélité durant la guerre de Cent Ans. De bonne heure il s'attacha aux Bourbon et devint premier écuyer d'écurie de Pierre, sire de Beaujeu, alors que celui-ci vivait à la cour de Charles d'Orléans, le lettré, le poète, si longtemps prisonnier des Anglais, père de Louis XII. Pierre de Bourbon devait épouser la fille du duc d'Orléans, Marie, et le traité d'alliance avait déjà été signé et ratifié solennellement par le roi (8 novembre 1465), lorsque celui-ci n'hésita pas à rompre tous les engagements pour marier sa fille aînée, Anne de France, au sire de Beaujeu.

Jean du Mas suivit la nouvelle fortune de son protecteur ; il fut bientôt nommé chambellan du roi, et, ce qui indiquait un haut degré de faveur, il eut sa part des rares largesses du parcimonieux souverain. Le 14 février 1476, il était à Guéret,

⁶ Les armes se retrouvent sur les douze manuscrits ; mais il y en a un qui porte la signature de Jacques du Mas, petit-fils de Jean.

⁷ Note prise en tournée d'inspection, 1879.

⁸ Commune de Touchay (Cher), sur l'Arnon, près du confluent de la Sinaize, au sud de Lignières, chef-lieu de canton.

⁹ Séparé de L'Isle par le Cher, le château de Bannegon (on voit encore les restes) était au confluent de l'Auron et du Sagouin (24 kilom. de Saint-Amand, 42 de Bourges).

¹⁰ Yvoy-le-Pré est plus loin au nord (32 kilom. de Bourges, 32 de Sancerre), tout près de l'ancienne principauté souveraine d'Henrichemont.

¹¹ Canton de Lignières, au nord-ouest.

assistant le sire de Beaujeu chargé de mettre la main sur les possessions du duc de Nemours, et, le 31 décembre, il recevait, par ordre du roi, une assignation de 1500 livres sur le revenu royal dans la Marche. Nous sommes fondés à croire qu'il ne revint pas de Guéret les mains vides comme on le verra plus loin, et qu'il fit de même, au mois de mars de la même année, lorsqu'il aida Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, à se saisir de la forteresse de Carlat et de la personne de Jacques d'Armagnac. Enfin, il eut son morceau, un beau morceau, de la confiscation prononcée contre cet infortuné seigneur, le moins méridional des domaines du condamné, la vicomté de Murat, située entre Aurillac et Saint-Flour, un peu au Nord. Mais la jouissance fut de courte durée ; Charles VIII ayant amnistié les enfants du duc de Nemours, du Mas du leur rendre cette portion de l'héritage paternel qui était entre ses mains. Le roi le dédommagea en lui donnant (26 octobre 1489) la charge de « grand maître en quêteur et général réformateur des eaux et forêts de France », charge dont nous croyons retrouver les insignes dans un emblème souvent répété à côté de l'écusson du sire de L'Isle sur les marges de plus d'un manuscrit : une sorte d'aumônière palée d'or et de gueules, suspendue par une cordelière entre deux bâtons d'office. Jean du Mas mourut le 13 juillet 1495, à Florence, où il représentait le roi de France. Il eut certainement deux fils et des petits-fils ; ceux-ci ont-ils fait souche ? Faut-il chercher des descendants parmi les du Mas de Provence ? Nicolas, par exemple, célèbre chef huguenot, ou le baron d'Allemagne, illustré par son atroce duel au couteau avec Annibal de Forbin ? Le « Cabinet de Titres » l'affirme ; il faut s'incliner ¹².

Est-ce à la cour du lettré Charles d'Orléans que Jean du Mas avait pris le goût des livres ? Ne serait-il pas, plutôt, devenu bibliophile lorsqu'il se retrouva possesseur de quelques-uns des beaux manuscrits rassemblés par Jacques d'Armagnac ? A la fin du premier volume de la Bible en français que nous décrirons plus loin, on lit : « Ce livre a 490 feuillets ¹³ et 30 histoires ». La forme de ce compte, l'écriture du même scribe se rencontrent dans les manuscrits du duc de Nemours. Au-dessous, Jean du Mas a tracé sa signature ordinaire sur une autre inscription grattée ; mais le grattoir n'a pas assez parfaitement opéré pour faire tout disparaître, et les jambages du mot Jacques, la trace de la signature du duc de Nemours, se retrouvent facilement. Or, Jean du Mas, comme Tanneguy du Chatel

¹² Un petit fils de Jean du Mas s'établit en Provence à la suite de son mariage avec Honorade de Castellane, fille de François, baron d'Allemagne (27 décembre 1542). Leur fils aîné, Nicolas, hérita de Melchior de Castellane, son oncle, baron d'Allemagne, par testament de l'an 1558, à la charge de porter le nom et les armes de Castellane, ce qu'il exécuta, et ses descendants l'ont, depuis, continué.

¹³ Sic. *Il n'y en a que 412, et le volume est complet. Par contre il y a bien 30 histoires.*

(voir n° 1196, *Miroir historial*) assistait le sire de Beaujeu lorsque celui-ci vint se saisir de Carlat et de la personne du duc de Nemours. La bibliothèque de Carlat fut aussitôt dispersée ; les plus beaux manuscrits emportés par le sire de Beaujeu, sont passés depuis à la bibliothèque du Roi, où on les voit encore. Tanneguy du Chatel, d'autres peut-être, ramassèrent quelques bribes. Jean du Mas, qui siégea parmi les juges du duc de Nemours, n'avait pas oublié de se faire sa part. Nous venons de voir qu'il savait manœuvrer le grattoir : à la fin d'un très beau volume des *Ethiques* d'Aristote, la première signature, suivie de la mention « pour la Marche (Guéret) » a été soigneusement effacée et remplacée par celle du seigneur de L'Isle. De même, à la fin du Tite-Live de Besuire, nous avons fait revivre trois inscriptions, dont l'une, qui accompagnait encore le nom du duc de Nemours du mot « pour la Marche », avait été recouverte par la signature de Jean du Mas, tandis qu'il faisait peindre ses armes à profusion dans l'intérieur du manuscrit.

Et ce qui n'est pas moins certain, c'est que notre collectionneur ne se contenta pas de réunir ou même d'acheter des livres ; il faisait écrire et décorer des manuscrits pour son compte. Un enlumineur venu de Cologne, Éverard d'Espinques, que la ruine de Jacques d'Armagnac avait jeté sans emploi dans la petite ville d'Ahun, près Guéret, fut par lui recueilli dans le manoir de L'Isle et y fit un assez long séjour. Nous reparlerons de lui à propos du *Tristan* en trois volumes qu'il avait décoré.

Mais nous avons un autre *Tristan*, cette fois en un seul, beau et gros volume. Les tourteaux d'azur et la fasce de gueules en champs d'or y reparaissent, la signature est presque la même ; seulement l'écusson ne se montre qu'une fois, et le prénom est changé. C'est toujours du Mas, seigneur de L'Isle ; mais il se nomme Jacques, petit-fils du grand maître des eaux et forêts. Le goût des livres serait donc resté dans la tradition dans la famille. Toutefois, si Jacques du Mas était déjà en possession des trois volumes décorés par Everard d'Espinques, on peut se demander quel motif a pu le porter à faire l'acquisition d'un second exemplaire du célèbre roman de chevalerie. C'est un mystère que nous n'essayerons pas d'éclaircir.

Ajoutons que les armoiries étant les mêmes et accompagnées du même emblème, il est possible que ce volume ait appartenu à Jean du Mas, et que celui-ci, ayant fait, à la hâte, timbrer son écusson sur un des feuillets, et négligé, pour une raison quelconque, d'y apposer sa signature, cette omission ait été réparée par son petit-fils. Ce serait celui-ci qui, selon toute apparence, aurait aliéné la collection.

Voici la liste sommaire des douze volumes qui conservent sur nos tablettes les armes de du Mas : n^{os} 1045 et 1045^{bis}, *Bible* en français, XIV^e siècle ; - n° 495, *Le*

Songe du Vergier, XV^e siècle ; - n^o 575, Aristote, *Ethiques*, traduction de Nicole Oresme, et *Économiques*, traduction de Laurent de Premierfait, XV^e siècle ; - n^o 404, *Tristan* XV^e siècle ; il porte la signature de Jacques du Mas, petit-fils de Jean, mort en 1563 ; - n^{os} 315 à 317, *Tristan*, exemplaire en trois volumes, décoré par Éverard d'Espinques ; - n^o 664, *Roman de la Rose*, XIV^e siècle ; - n^o 455, *La Fleur des histoires*, XV^e siècle ; - n^o 311, *Décades* de Tite Live, traduction de Pierre Bersuire, XV^e siècle ; - n^o 602, Boccace, *Des Nobles malheureux*, traduction de Laurent de Premierfait, XV^e siècle. Ajoutons-y un manuscrit de la compilation intitulée « Lucan, Suétoine et Salluste » (n^o 701), qui a appartenu au duc de Nemours et qui, bien que ne portant pas l'ex-libris de Jean du Mas, est certainement entré dans le cabinet des livres de Chantilly en même temps que les douze manuscrits précédents.

Dix de ces beaux volumes portent à la garde les armes de Montmorency, sans couronne, accompagnées tantôt du bâton de maréchal, tantôt du bâton de grand-maître, avec le collier de Saint-Michel et la devise *In mandatis tuis supersperavi*. Rien ne permettant de supposer que nos manuscrits soient échus par héritage au premier baron chrétien ou à quelqu'un des siens, nous avons cherché quels pouvaient être le nom de l'acquéreur, et la date de l'acquisition.

On peut attribuer l'écusson que nous venons de décrire au futur connétable Anne de Montmorency ; car dès 1522 il avait reçu le bâton de maréchal, que nous trouvons ici, et il n'hérita qu'en 1531 de la baronnie dont le tortil fait ici défaut ; l'absence du célèbre mot *απλανως* s'expliquerait, cette devise étant réservée au chef de la famille qui était alors Guillaume, mort, comme il vient d'être dit, en 1531. Dans cette hypothèse, l'acquisition aurait donc dû être conclue entre 1522 et 1531. Or, Jacques du Mas était alors bien jeune, son père, Robert, s'étant marié en 1505. Il faut alors en revenir à François, qui fut élevé en 1559, à la dignité de maréchal et qui ne prit jamais le titre de baron ; il resta seigneur de Montmorency jusqu'à la mort de son père, 1567, date à laquelle il prit le titre de duc et pair¹⁴. Comme le connétable, François pratiquait le culte des lettres, mais avec plus de lumières ; Laurent Joubert, dans l'épithaphe qu'il lui a consacrée, le qualifie de « bonarum artium et scientiarum conjunctione inter nobiles clarus, litteratorum fautor proecipuus, etc. » L'acquisition aurait eu lieu après 1559, soit avant 1563, date de la mort de Jacques du Mas, soit avant 1567, date de la mort du connétable.

Que ce soit au fils ou au père qu'il faille attribuer le mérite de l'acquisition, les livres du Mas sont, en tout cas, de ceux auxquels faisait allusion le chanoine

¹⁴ Le second fils du connétable, Anne Henri, lui aussi connétable sous Henri IV, resta Seigneur de Damville jusqu'à ce qu'il héritât, en 1579, de la duché-pairie vacante par la mort de son frère aîné. Il eut le Grand Condé pour petit-fils.

Viole, et ils ont dû figurer des premiers dans le « Cabinet des livres » de Chantilly. Il est probable qu'ils y sont entrés en bloc. Avons-nous sous les yeux un mince fragment ou une portion notable de la collection du grand maître des eaux et forêts de Charles VIII ? Deux manuscrits français de la Bibliothèque nationale, dont le « Propriétaire » de Glanville, décoré par Everard d'Espingues, portent les armes du seigneur de L'Isle ; nous ne savons s'il en existe ailleurs.

Tout en suivant les rapides progrès du cabinet des livres de Chantilly, nous voici ramenés au berceau d'une bibliothèque dont le début fut modeste, car nous ne rencontrons là ni opulence, ni grand état de maison ; mais une addition considérable donne de bonne heure certaines proportions à la collection qu'une série de transformations héréditaires réunira bientôt aux manuscrits de Montmorency.

Le premier feuillet de notre Bible en français du XIII^e siècle, n^o3, en un volume, porte un écu qui peut être ainsi blasonné : parti, *au 1 d'or à cinq burelles de gueules*, qui est Chourses ; au 2, coupé, *en chef fascé d'or et de sable*, qui est Coëtivy, *en pointe d'azur à trois fleurs de lys d'or, à un filet de gueules en barres et un d'argent en bande, formant ensemble un sautoire et brochant*, qui sont les armes de Marie, bâtarde de Valois ; l'écu est accompagné des lettres A et K.

Ces armoiries et ce chiffre, apposés sur ce volume environ deux cents ans après son exécution, appartiennent à Antoine de Chourses, écuyer, seigneur de Maigné, d'Échiré et du Bois-de-Maine, et à demoiselle Katherine de Coëtivy, sa femme.

Comme nous avons retrouvé ces emblèmes sur 43 de nos manuscrits, nous avons recherché quelle pouvait être l'origine, la destinée de cette collection, importante pour l'époque où elle a été formée, et qui a eu la rare bonne fortune de rester réunie, tout au moins d'échapper à une dispersion complète.

Antoine de Chourses était le fils cadet, et du second lit, de Gui de Chourses, chef de nom et d'armes de la maison de Chourses-Malicorne, une des plus anciennes familles du Maine, appelée dans les anciens titres de *Cadurciis*, de *Caduliis*, *Caduleae*, etc. (Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres). La date de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues ; mais des lettres tirées des archives du château de

Serrant ¹⁵ nous apprennent que vers 1476 il était assez haut déjà dans la faveur du roi Louis XI, et qu'il avait mérité cette bienveillance par des services réels : « C'est ung des bons chefz de guerre qui soit aujourd'uy en ce royaume, écrivait alors ce prince ; et a sous lui les quatre mil francs archiers que avoit messire Capdorat, et si a sous lui six cens hommes d'armes ».

La lettre où Louis XI s'exprimait ainsi était adressée au sire de Taillebourg, Olivier de Coëtivy ; elle avait pour objet de le décider à donner la main de sa fille Catherine à M. de Maigné. Olivier semblait peu disposé à accepter le gendre que lui proposait le roi. Chef d'une des plus illustres familles de Bretagne, héritier de son frère aîné, Prégent VII de Coëtivy, amiral de France, tué d'un coup de canon en 1450 au siège de Cherbourg, marié lui-même à Marie de Valois, seconde fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, le sire de Taillebourg croyait pouvoir espérer pour sa fille un parti plus brillant. D'ailleurs, comme ami du feu roi, il était en assez mauvais termes avec Louis XI, bien que celui-ci le traitât toujours de « frère et amy ». Mais il avait affaire à un joueur dont il était difficile de lasser la patience ; voyant M. de Maigné assez mal accueilli de celui qu'il voulait lui donner pour beau-père, le roi mit son protégé en possession des seigneuries de Royan et de Mornac, que M. de Taillebourg considérait comme siennes. Il fallut bien laisser la fille pour avoir les forteresses. La négociation fut longue ; Antoine de Chourses s'y prêtait peu : « Par Dieu, écrivait-il au lieutenant de Poitou avec une délicatesse qui l'honore, non pas la place (de Royan) ni mademoiselle sa fille ne vouldroye avoir, pour quelque bien qu'il m'en peust advenir, s'il ne luy (au sire de Taillebourg) plaisoit me faire cest honneur et de bon vouloir ». Tout s'arrangea enfin, et le mariage s'accomplit le 7 mars 1477.

Antoine continua de jouir de la faveur du roi, qui le fit son conseiller et chambellan et le nomma gouverneur de Béthune. Il fut chargé de plusieurs missions importantes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du royaume, et fut un des fidèles officiers qui reçurent le dernier soupir de Louis XI, aux Montils, en 1483. Lui-même mourut l'année suivante, laissant la tutelle de son fils unique à sa veuve Katherine (c'est ainsi qu'elle signait son prénom, d'où la lettre K dans le monogramme) ; elle vivait encore en 1493 et survécut probablement à son fils, mort à l'âge de quatorze ans. Les titres et terres de cet enfant passèrent à Jacques et Pierre de Chourses, dont la descendance mâle s'éteignit avec leur maison, vers la fin du seizième siècle, en la personne de Jean de Chourses, seigneur de Malicorne,

¹⁵ Publiées par M. Marchegay (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1854). - Ajoutons que, le 19 juin 1476, Louis XI l'envoyait à Pierre-Encize pour interroger le duc de Nemours (*Procès du duc de Nemours*, t. I, p. 317 ; manuscrit de Chantilly.)

écuyer d'écurie du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant-général en Poitou et l'un des premiers chevaliers du Saint-Esprit.

Mais il est permis de supposer que la portion de l'héritage qui nous occupe plus particulièrement ne revint pas aux aînés de la famille de Chourses, et que les livres restèrent en la possession de Catherine de Coëtivy. C'est elle qui sans doute avait commencé la collection, tout au moins qui avait inspiré à son mari les goûts d'un bibliophile ; car les armes de Chourses ne figurent isolées sur aucun des volumes, qui tous paraissent avoir été acquis après l'union des époux. L'amour des livres n'était pas une passion nouvelle chez les Coëtivy ; le vaillant oncle de Catherine, l'amiral Prégent VII, avait rassemblé de beaux manuscrits ¹⁶ ; l'un d'eux (n° 487, Boccace, *Des Cas des nobles hommes et femmes*) avait été légué ou donné à Mme de Maigné et fut peut-être le noyau de la collection qui nous occupe. En tout cas, il est certain que Catherine avait, pendant son veuvage, continué à rassembler des livres, car sur plusieurs de nos manuscrits l'écu de Chourses-Coëtivy est en losange ; ajoutons que lorsque les armoiries revêtent cette forme, elles sont bien toujours accompagnées des lettres A et K, mais entourées d'emblèmes différents, des roses et des pensées entrelacées avec cette devise : *Là demeure*. Là au contraire où l'écu conserve sa forme habituelle, nous ne trouvons plus ni pensées ni devise ; mais les enluminures sont souvent mêlées de roses rouges, blanches, ou mi-parties de rouge et de blanc, et de licornes gorgées d'une couronne, qui rappellent la seigneurie de Malicorne, fief de l'aîné des Chourses.

Ce qui nous confirme dans l'opinion que ces livres restèrent à Catherine, c'est que nous retrouvons parmi les manuscrits de Condé : 1° un livre d'*Heures* qui a appartenu à sa sœur Marguerite de Coëtivy, femme de François de Pons, comte de Montfort, morte vraisemblablement sans enfants ; il n'est pas présumable que ce volume soit retourné aux Chourses ; 2° trois traités de théologie écrits par un même scribe appelé Richard, dont un exécuté pour Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, frère de Catherine, et un autre pour Jeanne d'Orléans, tante de François I^{er}, mariée au précédent. Or, c'est la fille de ce Charles qui, par mariage, porta le comté de Taillebourg à Charles de La Trémoille, prince de Talmont ; de ce dernier descendait en ligne directe Charlotte de La Trémoille, seconde femme de Henri I^{er}, prince de Condé, et aïeule du Grand Condé. C'est par cette voie que les manuscrits de Chourses-Coëtivy ont pu échoir à leurs plus récents possesseurs.

¹⁶ Plusieurs sont conservés à la Bibliothèque nationale.

Hors de nos armoires, nous ne connaissons que deux manuscrits décorés des armes et du monogramme ci-dessus décrits : une *Légende dorée*, reliée aux armes du cardinal de Bourbon, qui entra au Louvre, dans le cabinet du roi, du temps de Henri IV, et un exemplaire de la *Summa penitentiae* de Thomas de Salisbury, copié en 1436, et depuis recueilli dans la succession de Baluze. Tous deux sont conservés à la Bibliothèque nationale.

La collection paraît donc être arrivée jusqu'à nous à peu près intacte. Les reliures anciennes, les cuirs repoussés, les velours, les fermoirs ont malheureusement disparu pour faire place au maroquin et au veau du dernier siècle ; dans ce remaniement, le ciseau n'a pas toujours épargné les marges, et quelques-unes des arabesques de l'enlumineur ont été légèrement entamées. Un seul imprimé a été admis sur les pupitres de l'amateur (*Liber Sextus Decretalium Bonifacii*, Moguntiae, 1476), mais il est sur vélin et décoré de peintures ; le papier ne paraît qu'une fois.

La théologie est la branche la plus riche ; c'était alors la science par excellence, le premier élément de tout savoir. Aussi trouvons-nous (outre la curieuse *Bible* en français que nous avons déjà nommée et qui, à elle seule, peut être considérée comme un lot tout à fait à part) plusieurs exemplaires de trois livres qui formaient au Moyen Âge, comme une espèce de code et qu'on ne se lassait pas de consulter : l'histoire scolastique de Petrus Comestor, la *Bible historique* de Guyart des Moulins (453, 488, 723), la *Cité de Dieu* (322), des extraits de saint Augustin, saint Bernard, saint Benoît (628, 904), la *Somme* d'Albert le Grand (526), deux exemplaires de celle de frère Laurent (1004 et 944), les Sermons de Maurice de Sully (902), le *Miroir du monde* (649), un bréviaire (804).

Les *Décrétales* de Boniface VIII (408), les *Institutes* de Justinien (722), et le *Speculum judiciaire* de Guillaume Durant (405) composent toute la jurisprudence.

Aristote était vénéré au moyen âge presque à l'égal des saints Pères ; Antoine de Chourses s'était gardé de l'oublier ; il avait acheté un volume qui contient plusieurs opuscules de ce philosophe (1051). Puis viennent : le *Livre de la Consolation* de Boèce, deux exemplaires (658, 627), un fragment du *Reductorium morale* de Pierre Bersuire (546), le *Livre du chevalier de La Tour* (726), le *Livre du corps de policie* de Christine de Pisan (631), *l'Estrif de fortune* de Martin Le Franc (566), et *l'Abusé en court* (918). Végèce représente l'art militaire (545), et Cicéron la rhétorique (590). En fait de poésie, nous rencontrons le *Carmen paschale* du pieux Sédulius (997), l'inévitable *Roman de la Rose* (686), et *l'Épître d'Othéa* de Christine de Pisan (942).

Point de romans de chevalerie, à moins que l'on ne comprenne dans cette classe les *Nobles malheureux* de Boccace (487) et la compilation intitulée « Lucan, Suétoine et Salluste » (1055) : c'était l'histoire adaptée au goût du temps. Mais Antoine et Catherine étaient des gens graves qui préféraient la réalité à la fiction ; aussi avaient-ils fait exécuter pour eux et avec un grand luxe un magnifique Tite Live (308-310) et un splendide Flave Josèphe (1061) ; ils y avaient joint les *Chroniques de Normandie* (541), plusieurs fragments de Froissart (501,478) et quelques autres chroniques (668, 601).

Tous les livres marqués aux chiffres et armes d'Antoine et de Catherine figurant sur l'inventaire dressé en 1654 (dont nous allons parler), on ne peut douter qu'ils ne fissent partie de la collection de Condé avant l'acquisition du duché de Bourbon ; et comme aucun ne porte les alérions d'azur, il est non moins certain qu'ils ne viennent pas des Montmorency ; l'hypothèse que nous avons avancée sur leur provenance se trouve donc confirmée, et c'est bien par le fait de Charlotte de La Trémoille qu'ils occupent la place où nous les trouvons aujourd'hui.

Il est assez difficile de suivre les meubles de cette princesse pendant les premiers temps de son veuvage¹⁷ ; les épreuves ne lui furent pas épargnées et sa vie fut errante, ainsi que celle de son fils, ballottés de Saint-Jean-d'Angély à Saint-Germain, à Valery et dans maint autre lieu. C'est après la mort du roi Henri IV que le prince Henri II de Condé fut mis en possession de l'hôtel de Gondi, qui prit alors le nom d'hôtel de Condé. Dans cette résidence, les livres provisoirement déposés à Taillebourg trouvèrent un asile définitif ; quelques volumes acquis ou recueillis par le père du Grand Condé en grossirent médiocrement le nombre. Là aussi fut transporté le cabinet des livres de Chantilly, quand le manoir d'abord retenu par Louis XIII après le supplice de Montmorency¹⁸, fut, au changement de règne, restitué à l'héritière légitime, la sœur du décapité, Charlotte-Marguerite, mère du Grand Condé.

Enfin, c'est bien à ce même hôtel de Condé qu'en 1654 tous les livres que la condamnation du vainqueur de Rocroy attribuait à la Couronne furent pour la première fois inventoriés. Cet inventaire, dressé par les commissaires royaux, est conservé dans nos archives : nous y trouvons les livres des Montmorency, de Du Mas, de Chourses-Coëtiwy.

A la paix des Pyrénées, non seulement Condé rentra en jouissance des volumes ainsi récolés, comme de ses autres biens, mais, le duché de Bourbon lui

¹⁷ Son mari était mort le 5 mars 1588.

¹⁸ Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632.

ayant été attribué par échange avec celui d'Albret, il se trouva propriétaire du château de Moulins, où les Bourbon avaient réuni au quinzième siècle de si nombreux et beaux livres ¹⁹. La confiscation des biens du connétable de Bourbon avait amené la dispersion de cette belle « librairie », dont la plus grande partie vint augmenter les collections royales ; cependant tout ne fut pas enlevé, et un lot assez important, resté à Moulins, échut en 1660 à M. le Prince, qui s'empessa de le réunir au dépôt de l'hôtel de Condé. Dans ce nouveau contingent figuraient, à côté du grand de Lyra « en molle », décoré pour le cardinal de Bourbon, une cinquantaine de manuscrits, la plupart sur papier, quelques-uns de bonne valeur : *Les Déduits de la chasse*, de Gace de La Buigne, exemplaire signé du duc de Berry, quatre volumes provenant du duc de Nemours, dont le *Libre dels Doñes* de Fr. Exinienes, etc. Tous ces manuscrits de Moulins se retrouvent dans un second inventaire des manuscrits de l'hôtel de Condé, dressé en 1673 ²⁰.

Rendu au repos par ses infirmités, le Grand Condé put donner carrière à ses goûts de lettré, d'artiste et d'amateur. Le cabinet des manuscrits eut sa part dans le développement donné aux collections de Chantilly et de l'hôtel de Paris. Parmi les acquisitions de cette période, nous pouvons noter un beau Gaston Phébus, l'arbitre des veneurs, un livre des *Statuts de la Jarretière* (acheté 10 louis le 5 mai 1685), quelques volumes aux armes de Béthune, de Turenne, un recueil de poésies relié au chiffre d'une femme d'esprit, Honorée de Bussy, surtout beaucoup de copies d'anciens manuscrits, procès, récits, mémoires, documents historiques, copies faites dans les archives et dépôts publics, selon les instructions du Grand Condé, par les soins d'un certain Soru dont les lettres nous ont été conservées.

Voici un accroissement par héritage que nous ne saurions passer sous silence. En 1693, Pierre des Noyers, secrétaire de l'intrépide et romanesque Marie de Gonzague, reine de Pologne, l'invariable amie et confidente de M. le Prince le héros, mourut à Dantzig, léguant aux Condé sa bibliothèque ; dans cette collection, peu importante d'ailleurs par le nombre, l'alchimie, l'astrologie, les sciences occultes en général tenaient la principale place ; mais la partie la plus intéressante du lot figure aujourd'hui dans nos archives : vingt recueils in-folio de la correspondance de la reine Marie de Gonzague.

¹⁹ L'inventaire, dressé en 1523, a été publié par M. Le Roux de Lincy pour la Société des Bibliophiles français.

²⁰ Conservé à la Bibliothèque nationale et publié en 1860 par M. Le Roux de Lincy dans le *Bulletin du Bibliophile*.

Sauf une partie peu importante restée à Chantilly, les belles collections ainsi constituées, fondues, classées, augmentées ²¹, remaniées, suivirent les princes dans leurs changements de résidence, quittèrent la rue de Vaugirard pour se fixer dans le nouveau palais bâti par le prince Louis-Joseph et qui, de nos jours, est encore souvent désigné sous le nom de Palais-Bourbon.

La Révolution ne tarda pas à troubler leur tranquillité. D'abord maintenues sur place, elles entrèrent dans le « Dépôt de la rue de Lille» ²² et n' échappèrent pas à un certain désordre. Les imprimés furent dispersés entre les bibliothèques des grandes villes de France. Quant aux manuscrits, réunis alors aux archives, ils furent transportés à la Bibliothèque nationale, tandis que les cartons (chartes, titres, papiers) allaient augmenter l'encombrement des Archives nationales, d'où ils sont sortis, un peu diminués sans doute. Cependant, grâce à cet ensemble de circonstances, les manuscrits et papiers de Condé ont pu, dans leur ensemble, échapper à la dispersion complète qui a frappé tant d'autres collections.

Le prince Louis-Joseph, celui qui avait commandé l'armée de Condé et que les anciens de la maison appelaient, il y a peu de temps encore, le père Prince, rentra en France (1814), affaibli par l'âge, assure-t-on, mais n'ayant perdu ni sa finesse, ni sa présence d'esprit. Après avoir refusé toutes les offres d'hospitalité qui lui étaient adressées, il insista pour « coucher chez lui », et il fallut lui dresser un lit au Palais-Bourbon, encore occupé par M. de Fontanes. Il savait parfaitement ce qu'il faisait. Avec la même insistance, il réclama ses « papiers », dont il avait conservé un très vif souvenir, ayant jadis fouillé ses archives lorsqu'il écrivait un *Essai sur la vie du Grand Condé*. La réunion des manuscrits, titres, recueils de lettres permit encore de déférer assez promptement à cette revendication. Le tout rentra au Palais-Bourbon. C'est là qu'en 1817 M. Cluzel dressa le catalogue des manuscrits, contenant 770 numéros ; ces volumes ou recueils appartenaient au département des archives, dont M. Cluzel était le gardien. Et c'est dans un hôtel du voisinage, où avait été transféré le dépôt, que j'ai pu, entre deux campagnes d'Afrique, faire connaissance avec ces vénérables bouquins, passant, avec ma chère femme, mainte soirée à les compulser et à contempler les miniatures.

²¹ Parmi les acquisitions du XVIII^e siècle, il convient de citer le livre de médecine de Gui de Pavie, *Liber notabilium Philippi regis*, manuscrit du XIV^e siècle, sur vélin, dont on ne connaît pas d'autre exemplaire. Sur la liste des garde-livres des princes depuis le commencement du XVII^e siècle, nous relevons les noms de Pierre d'Aberlenc, La Peyrère, auteur de quelques livres étranges sur le rappel des Juifs, les Prédamites, etc., Martin, Mathieu Luillier, l'abbé Fournier, des Ormeaux, qui a écrit l'histoire de la maison de Bourbon et celle du Grand Condé.

²² Nous avons retrouvé, dans plus d'un volume, des fiches de catalogue portant cette mention : « Émigré Condé. Dépôt de la rue de Lille».

Lorsque j'ai plus tard reconstitué les archives, ou plutôt séparé de ce département les manuscrits pour les restituer au cabinet des livres, cette opération a jeté un certain trouble dans l'inventaire tel qu'il avait été dressé par M. Cluzel. Tous les portefeuilles ou volumes contenant des lettres originales ou des pièces intéressant l'histoire des domaines et affaires, l'histoire politique et particulière des maisons de Condé et de Montmorency, celle de Marie de Gonzague, toute la série dite de Pologne, ont été rayés de cet inventaire (dont les numéros ont d'ailleurs été conservés), et figurent aujourd'hui parmi les archives²³ ; c'est une réduction apparente de 450 volumes environ. Mais nous avons maintenu dans le département des manuscrits la série dite de « Bourgogne », et celle du « Cérémonial de France », c'est-à-dire les documents classés et rassemblés, les registres tenus au secrétariat des princes de Condé en leur qualité de gouverneurs de Bourgogne et de grands-mâîtres de France, charges héréditaires exercées par ces princes de 1631 à 1789. Il nous a paru que ces recueils se rattachaient plutôt à l'histoire générale de la France qu'aux annales particulières ou administratives de la famille. Ajoutons que ces quatre-vingts volumes, la plupart admirablement reliés, forment un ensemble essentiellement décoratif.

Si nous avons détaché 450 volumes du département des manuscrits, nous avons pu, depuis 1848, accomplir un certain nombre d'acquisitions qui forment un groupe de 550 volumes et dont quelques-unes, importantes, présentent dans leur ensemble comme une histoire de l'art du miniaturiste et de la décoration du vélin, nous osons dire dans sa forme la plus éclatante. Citons le *Sacramentaire* de Lorsh, la figure de l'empereur Othon (feuillet détaché d'un livre), X^e et XI^e siècles ; le *Psautier d'Ingeburge*, dans lequel saint Louis a lu ses prières (XIII^e siècle), et le *Bréviaire* de Jeanne d'Évreux (XIV^e) ; les *Heures* du duc de Berry, monument incomparable de l'art franco-italien vers 1400 ; le troisième volume du *Miroir Historial*, exemplaire du duc de Nemours, condition originale exceptionnelle ; les *Heures d'Étienne Chevalier*, feuillets découpés, placés dans des cadres, spécimen admirable du talent de Foucquet, dernier mot de l'art français du Moyen Âge ; le Diodore de Sicile et le troisième volume des *Guerres Galliques*, époque de François I^{er} ; enfin, plusieurs volumes décorés par Jarry, XVII^e siècle, le dernier de la série.

Le total général des volumes manuscrits aujourd'hui conservés au Cabinet des livres de Chantilly est 1425.

²³ Le département des archives de Chantilly est ainsi composé : 1^o *Cabinet des Lettres*, 628 volumes in-f^o de lettres ou pièces. 2^o *Cabinet des Titres*, 2 100 registres (comptes, aveux, chartiers, etc.), 1 060 cartons de titres et papiers. Ces deux derniers chiffres seront quelque peu modifiés à la suite du classement définitif.

L'histoire des déplacements que les événements contemporains ont imposés aux collections que nous décrivons ici ou qui sont décrites ailleurs offrirait peu d'intérêt. Comme les tableaux, imprimés, gravures, dessins et objets d'art, les papiers et manuscrits sont maintenant recueillis et installés dans l'antique manoir, où les alérions accolés aux lys rappellent leur origine, et où nous espérons que le repos leur est désormais assuré.

H. D'ORLÉANS.

Chantilly, 3 avril 1897.